



ARRETE MUNICIPAL N° 2025/04/011

Acte de nomination des mandataires de la régie de recettes « PRODUITS DIVERS COMMUNAUX »

Le Maire de Saint-Zacharie,

Vu la décision municipale n° 004/02/2022 en date du 22 février 2022 instituant une régie de recettes « PRODUITS DIVERS COMMUNAUX » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 avril 2025 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 25 avril 2025 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 25 avril 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mmes MADALA Valérie, ESPOSITO Carole et GUILLUT Isabelle, sont nommées mandataires de la régie de recettes « PRODUITS DIVERS COMMUNAUX » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur ARNAUD Chantal avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Saint-Zacharie, le 25 avril 2025

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB

Le régisseur titulaire,

« Vu pour acceptation »

ARNAUD Chantal

« vu pour acceptation »

Le mandataire suppléant,

« Vu pour acceptation »

« Vu pour acceptation »

KADRI Carine

Les mandataires « Vu pour acceptation »

MADALA Valérie vu pour acceptation 	ESPOSITO Carole Vu pour acceptation 	GUILLUT Isabelle Vu pour acceptation
---	--	---